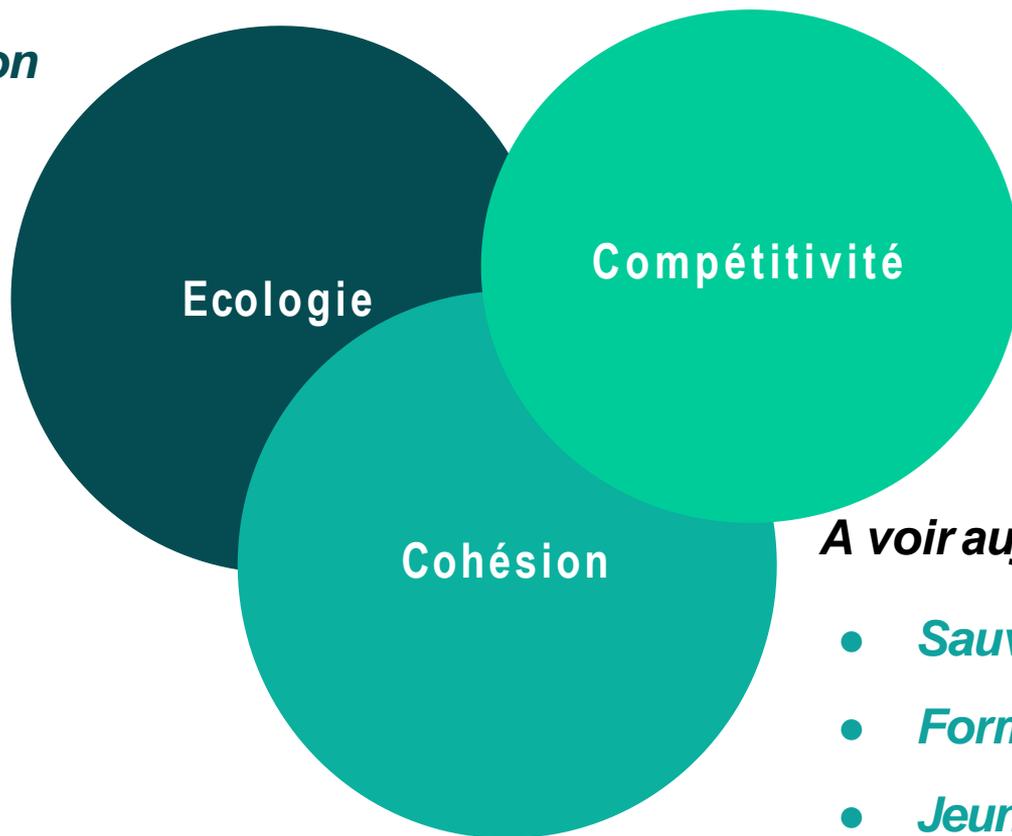


# 1) Le plan de relance



# Les 3 priorités du plan de relance

*Ex: Rénovation  
énergétique*



*Ex: fiscalité des  
entreprises*

***A voir aujourd'hui:***

- *Sauvegarde de l'emploi*
- *Formation professionnelle*
- *Jeunes*



## Les principales mesures “formation”

-  Moyens supplémentaires pour la reconversion professionnelle
-  Dispositifs financiers pour l’insertion des jeunes
-  Pérennisation du FNE-Formation en lien avec l’activité partielle
-  Hausse des moyens de Pôle emploi
-  Aides à la digitalisation des OF



## **2) Les mesures au soutien de l'alternance**





# Les mesures au soutien de l'alternance CFA & des jeunes

- **Prolongation du temps en formation en CFA sans entreprise**
  - Pour les cycles de formation débutés entre le **1er août et le 31 décembre 2020**, les jeunes peuvent s'inscrire auprès du CFA même s'ils n'ont pas encore trouvé d'employeur pendant **6 mois** au lieu de 3 mois.
  - Financement de la formation maintenu selon des modalités adaptées
- **Garantie des versements de France compétences aux OPCO :**
  - France compétences percevra une dotation exceptionnelle de l'Etat de 750 M€ en 2021 au titre des dispositifs Alternance.





# Les mesures au soutien de l'alternance CFA & des jeunes

- **Eligibilité du matériel informatique au forfait premier équipement des CFA**
  - L'aide au premier équipement (plafonnée à 500 € et versée par les OPCO), est élargie à l'achat d'un ordinateur portable et de matériels informatiques.
  - Objectif : doter les CFA d'un **parc informatique** qu'ils pourront mettre à la disposition de leurs alternants en cas de besoin et soient ainsi incités à développer la formation à distance.





# Les mesures au soutien de l'alternance employeurs

- **Aide à l'embauche d'alternants**

-  Aide exceptionnelle pour tout contrat entre le **1er juillet 2020 et le 28 février 2021**
-  Pour des contrats en apprentissage visant l'obtention d'un **niveau Master 2** (niveau 7)  
max
-  Ou en contrat de pro = jusqu'au même niveau de certification ou un CQP ou un contrat expérimental.
-  **5 000 €** pour les alternants mineurs / **8 000 €** pour les majeurs (max. 30 ans pour le CP).
-  Les entreprises  $\geq 250$  sal. devront atteindre en 2021 = 5 % d'alternants ou 3% avec +  
10 % vs 2020.



### **3) Les mesures au soutien de la reconversion**



# Les mesures au soutien de la reconversion professionnelle

- **La Pro A**

- Un dispositif qui peine à être mobilisé malgré les récents assouplissements (Décret du 16.03.20)
- Dotation par l'Etat de France compétences pour financer l'alternance : 750 M€ en 2021
- Financement de l'Etat dédié à la ProA : 270 M€ en 2021



# Les mesures au soutien de la reconversion professionnelle

- **Le projet de transition professionnelle**

- Allocation d'une dotation complémentaire aux associations Transitions pro = 100 M€
- 5000 bénéficiaires supplémentaires, notamment pour éviter le chômage de longue durée
- Priorité pour les reconversions vers les métiers en tension et les salariés des secteurs les plus touchés par la crise



# Les mesures au soutien de la reconversion professionnelle

- **Un énième dispositif d'accès (?) : la transition collective**
  - **Objectif** : permettre la reconversion de salariés peu qualifiés / dont les emplois sont menacés par une formation vers un métier porteur localement.
  - **Modalités** :
    - Formation longue ou certifiante (jusqu'à 24 mois) ou une validation des acquis.
    - Mise en place de **plateformes territoriales** pour mettre en relation des entreprises ayant des salariés à reconvertir et celles ayant des besoins de recrutement.
    - Gestion par les Transitions Pro.



# Les mesures au soutien de la reconversion professionnelle

- **Un énième dispositif d'accès (?) : la transition collective**

- **Financement** : via le **FNE-formation** selon la taille de l'entreprise ( rémunération et formation) :
  - 40% pour les entreprises de plus de 1 000 salariés.
  - 75% pour les entreprises entre 300 et 1 000 salariés.
  - 100% pour les PME et TPE.

*Quid d'une articulation avec d'autres financements en cas de reste à charge ?*



## **4) Les évolutions du FNE-Formation**





## Qui est concerné

?

- Toutes les **entreprises** en activité partielle classique (AP) ou en activité partielle de longue durée (APLD)
  
- Et leurs **salariés en AP/APLD**
  - Les salariés placés en AP/APLD (CDI, CDD) - sauf alternants & stagiaires
  - Quel que soit le **nombre de salariés**
  - ~~×~~ Les salariés hors activité partielle ne font plus partie du dispositif



# Quelles formations sont concernées ?

Actions de formation  
(certifiantes ou non)

Bilan de compétences

VAE

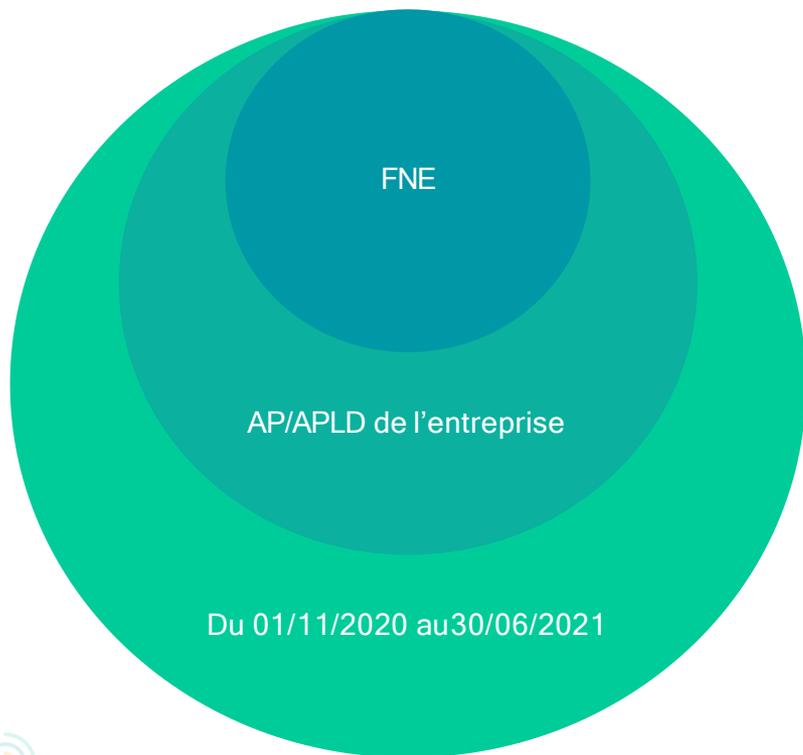


-  Tous thèmes, durées et modalités
-  Sur-étagère et sur-mesure
-  Formations internes et AFEST





## Période et durée



- Pendant les heures d'AP
- Pendant la période calendaire de l'AP



# La procédure

Créer un “plan de formation”

	Formation et organisme	Durée et dates	Prix	Accord salarié
Amélie Poulain	Formation en ligne Manager à distance  OF : Unow	12h  Du 16/11 au 24/12	890€ HT  1068€ TTC	<input checked="" type="checkbox"/>
Paul Lefevre	...	...	...	...
	CSE consulté : <input checked="" type="checkbox"/>			

OPCO



# La prise en charge des coûts pédagogiques

	Du 01/11/20 au 30/06/2021
AP classique	Possible
Prise en charge FNE	70%*
Compléments possibles ?	voir slide suivante 

	Du 01/11/20 au 30/06/2021
AP longue durée	Possible
Prise en charge FNE	80%*
Compléments possibles ?	voir slide suivante 

\*Sauf secteurs prioritaires (Hôtellerie, restauration, transports, culture, sports, évènements, voyages) : 100% jusqu'au 31 décembre 2020, sous réserve de confirmation de la DGEFP



## La prise en charge des coûts pédagogiques

- Le complément des OPCO sur les 20 à 30% de reste à charge

Akto s'engage à couvrir le reste à charge du coût de la formation des entreprises qui relèvent de l'activité partielle.



- Et l'articulation avec Pro-A ?
- Et avec le CPF ?



# La prise en charge des coûts pédagogiques

	Ancien plafond	Nouveau plafond	Assiette
AP classique	1500€ TTC en moyenne par salarié	Aucun	-
APLD	1500€ TTC en moyenne par salarié	6000€ TTC en <u>moyenne</u> par an par salarié	Coûts éligibles (ex : prix de la formation)

 Pas de plafond horaire

 Attention aux fraudes



# 5) Le Fonds Social Européen



# Subvention FSE

## Combien ?

**75M€ redistribués à travers les 11 OPCO**

## Qui est éligible ?

- Les profils les moins qualifiés dans les PME de + 50 salariés
- 130 secteurs d'activité ciblés

## Pour quelles formations ?

- Savoirs de base
- compétences métiers ET compétences transversales
- compétences sectorielles spécifiques, transitions numériques et écologiques

## Objectifs

**Former 75 000 salariés sur la période 2020-2021  
pour faire face aux mutations économiques**

## Un exemple de déploiement dans un OPCO

-  **Cible salariés** : les + fragiles et les + à risque (Seniors, profils peu qualifiés, etc)
-  **Toutes modalités, toutes durées**
-  **Fin de formation maximum au 31.12.2021**
-  **Cofinancement impératif** : 50 % FSE + 50% versements vol.
-  **Coûts pédagogique pris au réel et rémunérations jusqu'à 13 €**
-  **La demande passe par le conseiller formation OPCO**



## **6) Le Compte Personnel de Formation**





# Les 4 fonctionnalités dans l'application

- Existantes
  - Le versement d'une **dotation**
  - Le **PDF** pour négocier
- A venir
  - Le **code entreprise**
  - La politique **critériée**



# La dotation par l'entreprise

<u>4 types de dotation</u>	<b>Objet de la dotation</b> <i>(process en annexe)</i>
<b>Dotation volontaire</b>	Versement libre, peut-être associé à un accord écrit en cas de co-construction
<b>Droits supplémentaires</b>	En application d'un accord collectif prévoyant une alimentation plus favorable
<b>Droits correctifs</b>	Sanction de 3000€ en cas non-respect de vos obligations (entretiens professionnels et formation tous les 6 ans)
<b>Dotation salariés licenciés</b>	En application d'un accord de performance collective (3000€ minimum)
<b><i>Fonctionnement possible hors dotation</i></b> <b><i>(voir annexes)</i></b>	<b><i>Permet de faire un abondement contrôlé et d'avoir une facture</i></b>



# La dotation : à quoi ça ressemble ?

## SÉLECTION D'UNE TYPOLOGIE DE DOTATION

### Sélection de la typologie de dotation et de la modalité de saisie

MINISTÈRE DU TRAVAIL  
COMPTES  
FORMATION

MON COMPTE FORMATION Espace des Financiers

Société GIP N 99900

#### Attribuer une dotation

Vous êtes sur le point d'attribuer une dotation

**En quoi cela consiste ?**

"Attribuer une dotation" consiste à verser sur les comptes formation de vos salariés des droits formation qu'ils pourront utiliser pour s'inscrire en formation suite d'un accord avec l'un de vos salariés, en application d'un accord collectif ou pour répondre à vos obligations réglementaires. Les droits sont inscrits sur les comptes des bénéficiaires dès réception du paiement correspondant par la Caisse des Dépôts et ils sont mobilisables immédiatement par le bénéficiaire via son espace Mon Compte Formation.

**1 - Quel type de dotation voulez-vous attribuer ?**

<b>Dotations volontaires</b> <input checked="" type="radio"/> <b>1</b> Abondements de comptes ponctuels à l'initiative de l'employeur. <b>V</b>	<b>Droits supplémentaires</b> <input type="radio"/> Abondements de comptes encadrés par un accord collectif prévoyant une alimentation plus favorable que celle prévue par décret. <b>S</b>	<b>Dotations salariés licenciés</b> <input type="radio"/> Abondements de comptes dus aux salariés à la suite d'un refus concernant une modification de leur contrat de travail résultant de l'application d'un accord de performance collective. <b>L</b>	<b>Droits correctifs</b> <input type="radio"/> Abondements de comptes dus aux salariés en cas de non respect des obligations relatives aux entretiens professionnels. <b>C</b>
---	---	---	--

**2 - De quelle façon souhaitez-vous effectuer votre demande d'attribution de dotation ?**

<b>Saisir en ligne</b> <b>2</b> Maximum 20 bénéficiaires	<b>Déposer un fichier</b> Maximum 1000 bénéficiaires
---	---

L'employeur doit sélectionner :

- La typologie de dotation qu'il souhaite attribuer
- Le mode de saisie qu'il souhaite utiliser (saisie en ligne jusqu'à 20 bénéficiaires ou un dépôt de fichier jusqu'à 1000)

L'employeur. Celui-ci peut en conséquence verser sur le compte de plusieurs de ses salariés, le mode qu'il souhaite.

[Article L6323-4-III du code du travail](#)



# Le PDF pour négocier

## PORTAIL TITULAIRES

(EN CAS DE RESTE À PAYER POUR LES  
NON DEMANDEURS D'EMPLOI)

### Demande de prise en charge à son employeur

*Le titulaire n'a pas encore envoyé de demande  
d'inscription*

=> Le dossier est à l'état en cours de création

- En cas de reste à payer après déduction automatique du montant de ses droits formation disponibles, le titulaire peut demander une prise en charge financière à son employeur.
- On lui propose de télécharger le PDF de son dossier pour échanger avec son employeur.
- Le salarié doit également demander l'accord auprès de son employeur de réaliser la formation sur son temps de travail.

The screenshot displays the user interface of the 'PORTAL TITULAIRES'. At the top, a grey box indicates 'En cours de création' (In progress) with the message 'Votre dossier n'a pas été envoyé' (Your file has not been sent) and 'Vous pouvez compléter, modifier ou supprimer votre dossier de formation' (You can complete, modify or delete your training file). Below this, the 'Ma formation' (My training) section shows 'Préparation au TOEIC' (TOEIC preparation) with a session date from 9 January to 14 March 2019 and a cost of 2080€. A button links to 'Cette formation à des modalités d'inscription' (This training has specific registration conditions). To the right, 'Contact de l'organisme' (Organization contact) lists 'contact@latceformation.fr' and '34 rue des petits champs 75003 Paris'. The 'Mes informations' (My information) section identifies 'Régine Durand - née(e) Delieue' with contact details and a 'Modifier' (Edit) button. The 'Mon financement' (My financing) section shows 'Prix de la formation' (Training price) and 'Droits formation' (Training rights). A 'Reste à payer' (Amount to be paid) section contains a list of steps: 1. Download the PDF of your training file; 2. Exchange with your employer; 3. Wait for the distribution of training rights; 4. Follow up on exchanges with the organization. A warning message states 'Actuellement votre reste à payer est dû: une seule fois.' (Currently your amount to be paid is due: only once). A final note says 'Si vous êtes salarié et que votre formati travail, vous devez au préalable deman' (If you are an employee and your training is on work time, you must first request).



# Le code entreprise : à quoi ça ressemble ?

## PORTAIL OF – MODIFICATION DE LA COMMANDE AVANT ENVOI AU TITULAIRE

Espace des Organismes de Formation

TE - Live Language Test - Dates à

Validé

23/01/2020

répondre au plus tard le 27/01/2020

Par le dossier

onnées titulaire

M' PESOA Vanessa  
e national du Brevet ou Sans diplôme

huctin-e@calssedesdepots.fr  
6151  
SACH a a  
30 BORDEAUX

L'acti

LILATE

Formati

Mixte (prés

Lieu de t

code entreprise

TarifOFY

Prix

Net de TVA

nets

TVA à 5,5%

HT

TTC

TVA à 20%

HT

TTC

TOTAL

HT

TTC

- L'OF reçoit la demande d'inscription qui peut contenir le code entreprise (*Champs à caractères alpha-numériques*)
- Le code est modifiable par l'OF
- Si non-conformité : l'OF doit inscrire « TarifOFY conforme »
- L'OF peut indiquer un nouveau prix

Une gestion



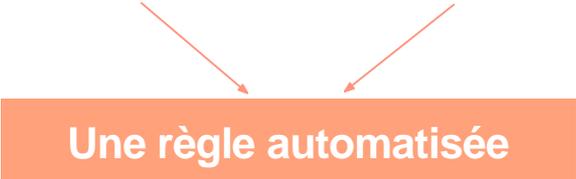
# Les règles définies par le financeur

## Définition d'une assiette à partir de la combinaison de plusieurs critères

- Critères liés au titulaire
- Critères liés à la formation
- Critères liés au compte (solde CPF)

## Définition d'une modalité de prise en charge financière

- Un montant maximal fixe
- Un % max du prix initial de la formation\*
- Un % du reste à payer au moment de la sollicitation par le titulaire\*



Une règle automatisée

*\*dans la limite d'un plafond défini par le financeur*



# Mise en place d'une politique CPF

 Intérêt des salariés pour la formation

 Capacité de l'entreprise à gérer des projets à dimension managériales

 Qualité du dialogue social sur la formation

 Services à demander aux partenaires formation



# Du CPF autonome au CPF co-construit

<u>Une stratégie en plusieurs étapes</u>	Déploiement opérationnel
1. Accompagner les salariés	Création du Compte CPF, Démo de l'appli
2. Suivi sur le temps de travail	Process de demande + Proposer par ex jusqu'à 14h de suivi sur le temps de travail
3. Présélection des formations	Consulter le CSE, choisir des formations de qualité, négocier des remises avec les OF
4. Abondement financier (forfait ou ratio)	Proposer par ex 200€HT ou gérer au cas par cas
5. Négocier un accord d'entreprise	Permet de légitimer la politique CPF, peut permettre de sortir de l'appli



# Et les autres abondements ?

- **Formations des métiers stratégiques de demain**
  - 25M€ : 100 % du reste à charge d'un dossier (1000€/pers)
  - Abondement via les OPCO?
- Abondement **Pôle emploi** pour les **demandeurs d'emploi** qui n'auraient pas assez de crédits CPF (plutôt les <BAC+2)
- **Et demain ?**
  - Abondements des branches pro et des régions





## Application CPF : et demain ?

- **Inscriptions massives** : via un consultant de la CDC
- **“Bon” de réduction** directement dans l’application
- **Amélioration du moteur de recherche**
- **Fiabilisation de l’offre** (éligibilité, prix, sessions)
- **Des évaluations dès décembre 2020 ?**



# Annexes

# Le FNE-Formation





## Pour aller plus loin sur le FNE-Formation

Modèles de document FNE :

[https:// travail-emploi.gouv.fr/emploi/accompagnement-d  
es-mutations-economiques/appui-aux-mutations-econo  
miques/fne-formation](https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/accompagnement-des-mutations-economiques/appui-aux-mutations-economiques/fne-formation)

FAQ Unow :

[https:// www.unow.fr/fne-formation-financement/](https://www.unow.fr/fne-formation-financement/)



# Le CPF autonome



# Le process du CPF autonome



Demande dans  
l'application  
(crédits CPF)



*Entrée en formation*

- 2 actions RH : bien communiquer en interne et gérer le délai de réponse de 30 jours calendaires (en cas de demande d'absence pour se former)



# **Les process autour du CPF co-construit**



# LES RÈGLES DÉFINIES PAR LE FINANCEUR

## Définition d'une assiette à partir de la combinaison de plusieurs critères

- **Critères liés au titulaire** (DE, salarié moins qualifié, BOE, lien de résidence, âge, genre, etc.).
- **Critères liés à a formation** (codes certification, niveau de certification visée, formation à distance, en présentiel, mixte, niveau d'entrée en formation, SIRET OF, lieu de formation, etc.).
- **Critères liés au compte** (solde disponible sur le compte CPF de l'usager).

## Définition d'une modalité de prise en charge financière

- Un **montant maximal fixe** (ex : 3000 € pour tous) ;
- Un **% maximum du prix initial de la formation dans la limite d'un plafond défini** par le financeur et dans la limite du reste à payer du titulaire (ex: 50% d'un coût total de 10 000€ de formation => abondement maximal de 5000€) ;
- Un **% du reste à payer restant au moment de la sollicitation par le Titulaire, dans la limite d'un plafond défini** par le financeur (ex: 75% du reste à payer du titulaire.  
Si le titulaire dispose de 6000€ de droits formation, souhaite faire une formation de 10000€, et donc d'un RAP de 4000€ => abondement maxi de 3000 €).

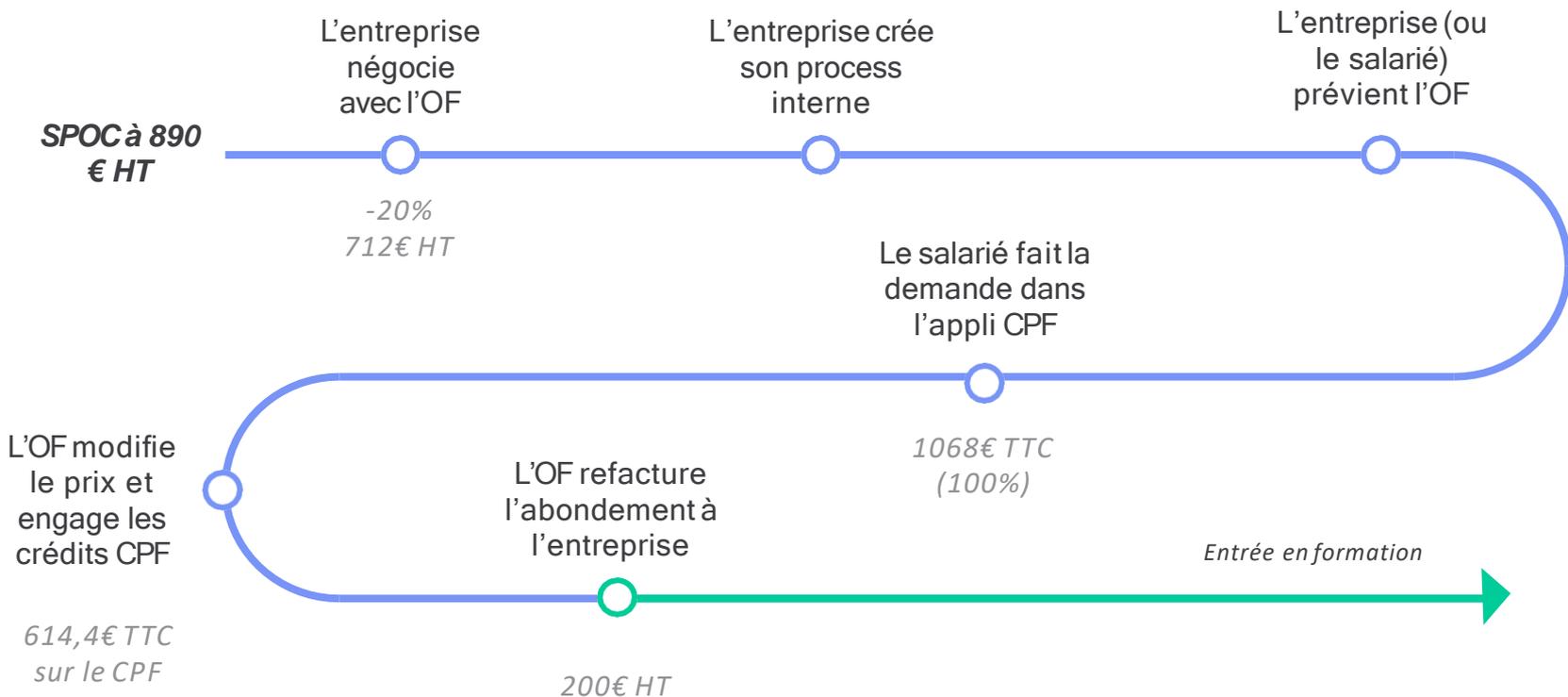
1 règle automatisée

# Process CPF : tarifs négociés et abondements

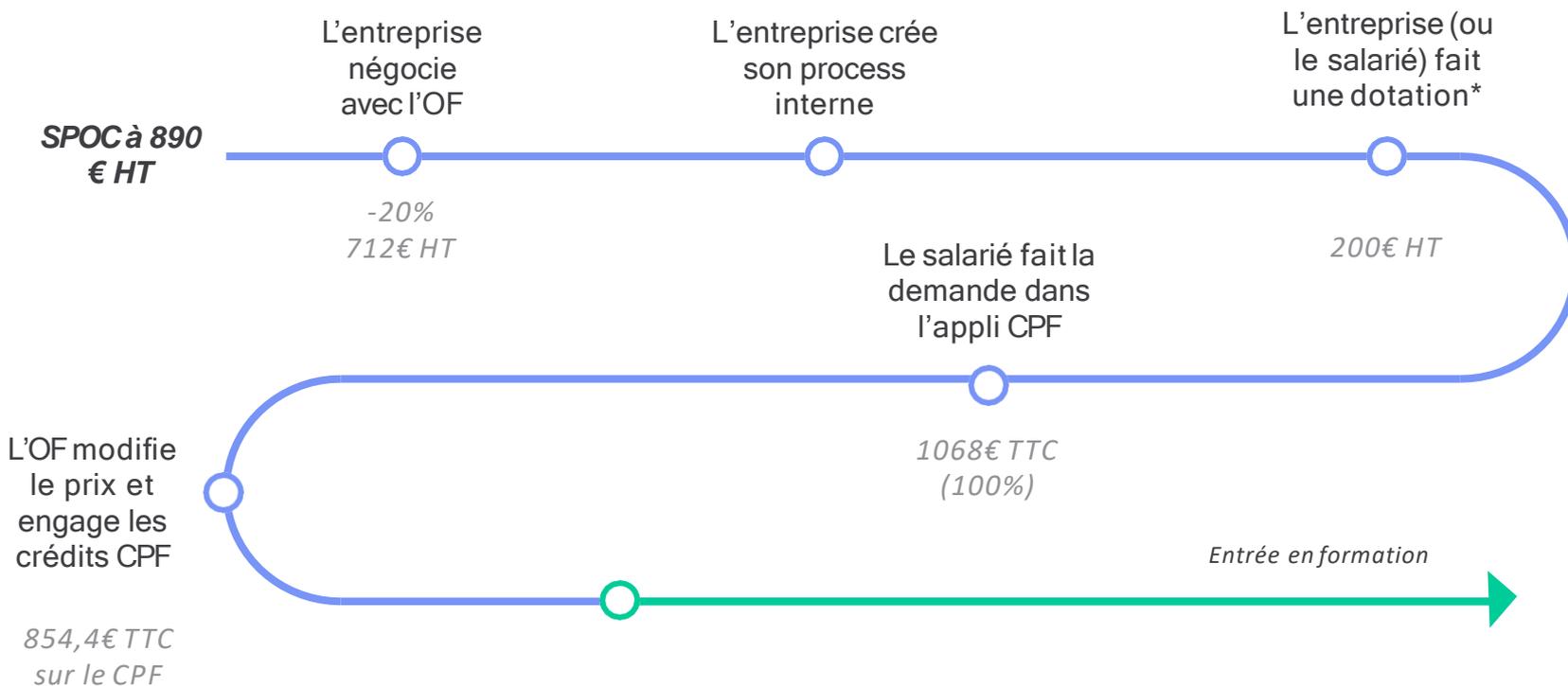
- Exemple avec le SPOC Télétravailler efficacement (890€ HT soit 1068€ TTC)
  - dans cet exemple, on imagine une remise de 20% et un abondement employeur de 200€HT



# Process CPF : tarifs négociés et abondement via l'OF



# Process CPF : tarifs négociés et dotation



\*Sources sur les dotations :

<https://www.financeurs.moncompteformation.gouv.fr/employeurs/actualite/dotation-volontaire-comment-participer-au-financement-dun-projet-de>



# Process CPF : la dotation



## Quelles sont vos démarches ?

### 1. Se connecter à l'espace des employeurs et des financeurs (EDEF)



#### Habilitation sur Net-Entreprises

Pour accéder à votre espace, vous devez au préalable vous habilitier sur la plateforme Net-Entreprises au service « Mon Compte Formation ».

Vous retrouverez toutes les informations pour vous inscrire sur le site : [www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr)



#### Première connexion à EDEF et connexions suivantes

Votre habilitation sera effective à compter du lendemain de sa validation sur Net-Entreprises.

Pour accéder à EDEF :  
[www.financeurs.moncompteformation.gouv.fr/employeurs](http://www.financeurs.moncompteformation.gouv.fr/employeurs)





**Sélection :**  
« Attribuer une dotation »  
et « Dotation volontaire »

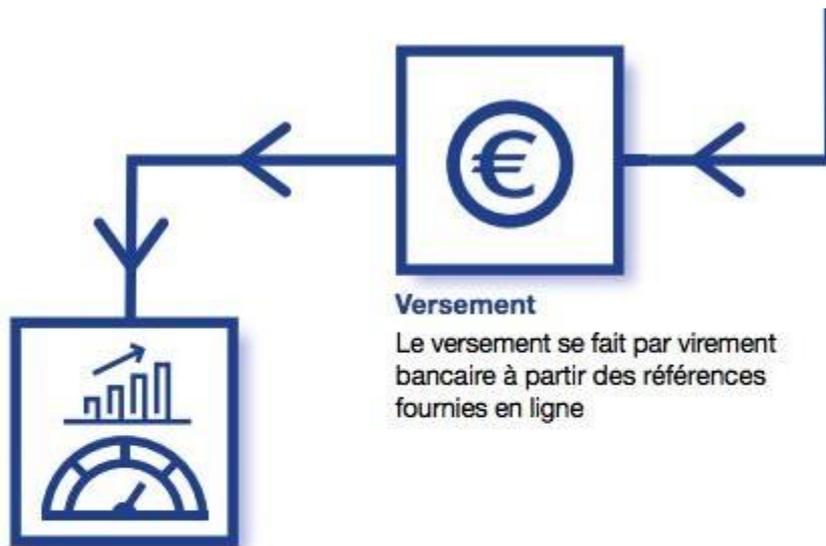


**Identification  
du bénéficiaire et du  
montant à attribuer**

**Renseignez :**

- le nom de naissance  
de votre salarié
- le numéro de sécurité  
sociale de votre salarié
- le montant que vous  
souhaitez lui attribuer





#### **Versement**

Le versement se fait par virement bancaire à partir des références fournies en ligne

#### **Attribution de la dotation**

Dès que le versement est réceptionné par la Caisse des Dépôts, le montant est directement disponible dans l'espace personnel de votre salarié sur le site de Mon Compte Formation. Ce dernier peut ainsi le mobiliser pour s'inscrire à un large catalogue de formations disponibles sur:  
[www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)

